

Les partenaires de la Charte

Aux côtés des élus et des services de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées et des communes membres, ils ont participé activement à l'élaboration et figurent parmi nos partenaires pour mettre en place les actions.

ADASEA, ADEME, Agence de l'Eau Adour Garonne, AIRAQ, Association Pays du Grand Pau, Automobile Club Basco Béarnais, CAUE, Centre Départemental d'Initiation à l'Environnement Béarn, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn, Chambre de Métiers, Confédération du Logement et du Cadre de Vie, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, Conseil Régional d'Aquitaine, Conservatoire Régional des Espaces Naturels, DDAF, DDASS, DDE, DIREN, DRIRE, Eco-Emballages, EDF, Fédération Départementale des CUMA, GDF, Inspection d'Académie, Laboratoires Départementaux, Les Petits Débrouillards d'Aquitaine, Maison de la Nature et de l'Environnement, Observatoire de l'Eau des Pays de l'Adour, Office National des Forêts, Opération Plaisir d'Habiter, Pau à Vélo, Perséus, Préfecture des Pyrénées Atlantiques, Point Info Energie, SEPANSO Béarn, STAP, Syndicat Intercommunal du Gave de Pau, Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est, Université de Pau Pays de l'Adour, Vivre Ma Ville.



Charte de l'Environnement et du Développement Durable de la Communauté d'Agglomération PAU-PYRÉNÉES



Conception, rédaction, réalisation : Parménion
Crédit photo : Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées - Office du Tourisme de Pau - Eco-Emballages

Charte de l'Environnement et du Développement Durable élaborée par la Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération, avec l'assistance de Parménion et de CEDDAET.

Une Charte de l'Environnement et du Développement Durable pour construire notre futur cadre de vie



Restaurer la qualité du gave de Pau, de ses eaux, de ses berges et de ses affluents

Après 18 mois de réflexion, d'études et de débats avec de nombreux partenaires, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a adopté sa Charte de l'Environnement et du Développement Durable. Nous disposons dorénavant d'un programme d'actions environnementales pour les années à venir. Son inscription au deuxième contrat d'agglomération lui donnera un véritable poids.

Si l'on analyse l'état de l'environnement sur l'agglomération, il est globalement très satisfaisant. Vous étiez d'ailleurs 68 % à exprimer cet avis dans le questionnaire diffusé en novembre 2004. Ce résultat s'explique par les dispositions naturelles de notre territoire et par l'engagement des responsables en la matière depuis de nombreuses années. Cependant, quelques faiblesses sont à corriger. La Charte permet de fixer un cadre de référence et d'évaluation de notre politique environnementale. Elle assurera également une meilleure cohérence entre les actions mises en œuvre. Ainsi, la Charte permet de préparer dès aujourd'hui le cadre de vie de demain.

La Charte fixe 6 ambitions en faveur d'une amélioration du cadre de vie de tous les habitants et d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques de la collectivité. Ces orientations ont été traduites en 52 actions concrètes, afin que "charte" rime avec "actes". Vous découvrirez dans cette synthèse les engagements de la Communauté d'Agglomération et de ses communes, qui entendent ainsi participer au devoir collectif de préservation de notre planète.

André Labarrère
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées



Le diagnostic, partagé par tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette Charte, a montré de manière évidente la nécessité de se réapproprier le

gave de Pau. En effet, au fil des ans, le gave a été oublié, tout comme la richesse écologique de ses saligues, alors qu'il constitue un potentiel de développement de l'Agglomération.

> LES PRÉOCCUPATIONS AUTOUR DU GAVE DE PAU

- amélioration de la qualité des eaux
- maîtrise des impacts des activités humaines
- préservation des milieux naturels remarquables
- gestion du risque d'inondation
- développement de la connaissance et de la sensibilisation

> LES BUTS POURSUIVIS A TERME

- reconquérir la qualité des eaux et tendre vers les exigences pour la baignade
- mettre en valeur le gave et permettre de découvrir la richesse de ses milieux, tout en la préservant
- faire du gave un élément du développement de l'agglomération

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Améliorer la connaissance de l'évolution de la qualité des eaux du gave de Pau et de ses affluents

- action 1.** renforcer le réseau de suivi de la qualité des eaux de surface
- action 2.** réaliser un inventaire des rejets dans le gave de Pau et dans ses affluents principaux, au droit de l'agglomération

Favoriser une gestion concertée du gave et de ses affluents avec l'ensemble des partenaires

- action 3.** réaliser un schéma de mise en valeur du gave au niveau de l'agglomération
- action 4.** transférer la compétence "collecte des eaux usées" à la Communauté d'Agglomération
- action 5.** mettre en oeuvre le schéma directeur d'assainissement
- action 6.** renforcer la gestion des eaux pluviales
- action 7.** participer activement au réseau d'acteurs de la gestion du gave de Pau

Sensibiliser les acteurs du territoire

- action 8.** promouvoir des pratiques agricoles et non agricoles respectueuses de l'environnement
- action 9.** soutenir les activités de découverte du gave et des zones humides

> DÉFI POUR LA TERRE



La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'engage en s'associant à l'opération Défi pour la Terre initiée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et par l'ADEME. Elle vous invite à vous engager avec elle et réduire ainsi notre impact sur l'environnement grâce à des gestes simples et concrets au quotidien. N'hésitez pas à signer votre engagement personnel sur www.defipourlaterre.org.

> L'AGGLO, UNE SOURCE D'INFORMATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre les actions de la Charte, lesquelles vont induire une autre série d'actions. Des "indicateurs" seront progressivement bâtis afin d'évaluer l'action de la Communauté d'Agglomération dans les différents domaines d'intervention. Cette information sera mise à disposition des habitants et des partenaires, sur le site de l'agglomération www.agglo-pau.fr et via le magazine communautaire "L'agglomensemble". Vous trouverez également sur le site internet la Charte dans sa version intégrale et des liens utiles pour toujours en savoir plus sur l'environnement.



Une Charte de l'Environnement et du Développement Durable pour construire notre futur cadre de vie

2 Développer une politique énergétique, efficace et économe

Après 18 mois de réflexion, d'études et de débats avec de nombreux partenaires, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a adopté sa Charte de l'Environnement et du Développement Durable. Nous disposons dorénavant d'un programme d'actions environnementales pour les années à venir. Son inscription au deuxième contrat d'agglomération lui donnera un véritable poids.

Si l'on analyse l'état de l'environnement sur l'agglomération, il est globalement très satisfaisant. Vous étiez d'ailleurs 68 % à exprimer cet avis dans le questionnaire diffusé en novembre 2004. Ce résultat s'explique par les dispositions naturelles de notre territoire et par l'engagement des responsables en la matière depuis de nombreuses années. Cependant, quelques faiblesses sont à corriger. La Charte permet de fixer un cadre de référence et d'évaluation de notre politique environnementale. Elle assurera également une meilleure cohérence entre les actions mises en œuvre. Ainsi, la Charte permet de préparer dès aujourd'hui le cadre de vie de demain.

La Charte fixe 6 ambitions en faveur d'une amélioration du cadre de vie de tous les habitants et d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques de la collectivité. Ces orientations ont été traduites en 52 actions concrètes, afin que "charte" rime avec "actes". Vous découvrirez dans cette synthèse les engagements de la Communauté d'Agglomération et de ses communes, qui entendent ainsi participer au devoir collectif de préservation de notre planète.

André Labarrère
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées



La prise en compte des problématiques énergétiques, au niveau de la Communauté d'Agglomération, pré-existait à l'élaboration de la Charte, notamment au travers de l'opération

Plaisir d'Habiter. Toutefois, il est constaté qu'au niveau des collectivités, les consommations sont souvent mal maîtrisées et les énergies renouvelables quasiment inutilisées. La Charte traduit la volonté de structurer une véritable politique énergétique, visant également une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

> LES PRÉOCCUPATIONS AUTOUR DE L'ÉNERGIE

- gestion "active" de l'énergie
- maîtrise des consommations d'énergie
- utilisation de nouvelles sources d'énergie
- renforcement de l'information

> LES BUTS POURSUIVIS A TERME

- faire que tous les utilisateurs génèrent des économies d'énergie
- économiser 25% d'énergie d'ici 5 ans sur le patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération
- développer les énergies renouvelables

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Développer les compétences locales dans le domaine de l'énergie

- action 1. créer une commission énergie et un club de l'énergie
- action 2. recruter un chargé de mission énergie
- action 3. créer une Agence Locale de l'Énergie

Accroître l'efficacité énergétique

- action 4. réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments publics

Diversifier les sources d'énergie

- action 5. étudier le potentiel de développement des énergies renouvelables
- action 6. inciter financièrement à l'utilisation des énergies renouvelables et à la maîtrise des dépenses énergétiques

Infléchir les comportements collectifs et individuels

- action 7. développer des comportements économes
- action 8. renforcer l'information auprès du grand public et du public en difficulté
- action 9. sensibiliser les professionnels à la question de l'énergie
- action 10. réaliser un bilan carbone® de la CAPP

> DÉFI POUR LA TERRE



La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'engage en s'associant à l'opération Défi pour la Terre initiée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et par l'ADEME. Elle vous invite à vous engager avec elle et réduire ainsi notre impact sur l'environnement grâce à des gestes simples et concrets au quotidien. N'hésitez pas à signer votre engagement personnel sur www.defipourlaterre.org.

> L'AGGLO, UNE SOURCE D'INFORMATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre les actions de la Charte, lesquelles vont induire une autre série d'actions. Des "indicateurs" seront progressivement bâtis afin d'évaluer l'action de la Communauté d'Agglomération dans les différents domaines d'intervention. Cette information sera mise à disposition des habitants et des partenaires, sur le site de l'agglomération www.agglo-pau.fr et via le magazine communautaire "L'aggloensemble". Vous trouverez également sur le site internet la Charte dans sa version intégrale et des liens utiles pour toujours en savoir plus sur l'environnement.



Une Charte de l'Environnement et du Développement Durable pour construire notre futur cadre de vie

3 Offrir un cadre de vie sain et agréable pour tous

Après 18 mois de réflexion, d'études et de débats avec de nombreux partenaires, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a adopté sa Charte de l'Environnement et du Développement Durable. Nous disposons dorénavant d'un programme d'actions environnementales pour les années à venir. Son inscription au deuxième contrat d'agglomération lui donnera un véritable poids.

Si l'on analyse l'état de l'environnement sur l'agglomération, il est globalement très satisfaisant. Vous étiez d'ailleurs 68 % à exprimer cet avis dans le questionnaire diffusé en novembre 2004. Ce résultat s'explique par les dispositions naturelles de notre territoire et par l'engagement des responsables en la matière depuis de nombreuses années. Cependant, quelques faiblesses sont à corriger. La Charte permet de fixer un cadre de référence et d'évaluation de notre politique environnementale. Elle assurera également une meilleure cohérence entre les actions mises en œuvre. Ainsi, la Charte permet de préparer dès aujourd'hui le cadre de vie de demain.

La Charte fixe 6 ambitions en faveur d'une amélioration du cadre de vie de tous les habitants et d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques de la collectivité. Ces orientations ont été traduites en 52 actions concrètes, afin que "charte" rime avec "actes". Vous découvrirez dans cette synthèse les engagements de la Communauté d'Agglomération et de ses communes, qui entendent ainsi participer au devoir collectif de préservation de notre planète.

André Labarrère
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

La qualité du cadre de vie est un élément prépondérant pour le bien-être quotidien des habitants de l'agglomération. Les déchets, la propreté, le bruit, la qualité de l'air, les odeurs ou les difficultés de déplacements influent sur ce cadre de vie. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a réorganisé son dispositif de collecte des déchets pour une plus grande efficacité et elle met en œuvre progressivement son Plan de Déplacements Urbains adopté en 2004. Améliorer en permanence le cadre de vie des habitants, sous tous ces aspects est un des principes adoptés par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires.

... concernant la gestion des déchets

> LES PRÉOCCUPATIONS

- hausse constante de la production de déchets
- amélioration du tri
- hausse des coûts
- communication vers les usagers

> LES BUTS POURSUIVIS A TERME

- diminuer la quantité de déchets à traiter par la réduction des déchets et par un recyclage plus important
- disposer de filières pérennes pour tous types de déchets
- maîtriser les coûts de gestion des déchets

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Prévenir la production de déchets et accroître le tri et la valorisation

- action 1. mettre en œuvre un programme de prévention et de réduction des déchets
- action 2. communiquer sur les coûts

- action 3. mettre en place une collecte spécifique des déchets d'activités de soin des particuliers
- action 4. renforcer la communication de proximité
- action 5. résorber les dépôts sauvages
- action 6. rechercher des sites potentiels de stockage des déchets inertes
- action 7. développer le tri
- action 8. développer l'utilisation de produits recyclés

... concernant les nuisances quotidiennes

> LES PRÉOCCUPATIONS

- zonage des secteurs bruyants et des secteurs calmes
- hiérarchisation des travaux de protection sonore
- menace sur la qualité de l'air, globalement bonne, par les polluants liés au transport automobile
- maîtrise des nuisances olfactives générées par le traitement des eaux usées et des déchets

> LES BUTS POURSUIVIS A TERME

- préserver la quiétude des habitants
- permettre de toujours respirer un air sain

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Maîtriser les nuisances quotidiennes

- action 9. réaliser la carte sonore de l'agglomération
- action 10. élaborer une charte communautaire de réduction des nuisances sonores
- action 11. maîtriser les odeurs sur le site de Cap Ecologia
- action 12. développer la communication sur la qualité de l'air

> DÉFI POUR LA TERRE



La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'engage en s'associant à l'opération Défi pour la Terre initiée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et par l'ADEME. Elle vous invite à vous engager avec elle et réduire ainsi notre impact sur l'environnement grâce à des gestes simples et concrets au quotidien. N'hésitez pas à signer votre engagement personnel sur www.defipourlaterre.org.

> L'AGGLO, UNE SOURCE D'INFORMATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre les actions de la Charte, lesquelles vont induire une autre série d'actions. Des "indicateurs" seront progressivement bâtis afin d'évaluer l'action de la Communauté d'Agglomération dans les différents domaines d'intervention. Cette information sera mise à disposition des habitants et des partenaires, sur le site de l'agglomération www.agglo-pau.fr et via le magazine communautaire "L'agglomensemble". Vous trouverez également sur le site internet la Charte dans sa version intégrale et des liens utiles pour toujours en savoir plus sur l'environnement.



Une Charte de l'Environnement et du Développement Durable pour construire notre futur cadre de vie

Après 18 mois de réflexion, d'études et de débats avec de nombreux partenaires, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a adopté sa Charte de l'Environnement et du Développement Durable. Nous disposons dorénavant d'un programme d'actions environnementales pour les années à venir. Son inscription au deuxième contrat d'agglomération lui donnera un véritable poids.

Si l'on analyse l'état de l'environnement sur l'agglomération, il est globalement très satisfaisant. Vous étiez d'ailleurs 68 % à exprimer cet avis dans le questionnaire diffusé en novembre 2004. Ce résultat s'explique par les dispositions naturelles de notre territoire et par l'engagement des responsables en la matière depuis de nombreuses années. Cependant, quelques faiblesses sont à corriger. La Charte permet de fixer un cadre de référence et d'évaluation de notre politique environnementale. Elle assurera également une meilleure cohérence entre les actions mises en œuvre. Ainsi, la Charte permet de préparer dès aujourd'hui le cadre de vie de demain.

La Charte fixe 6 ambitions en faveur d'une amélioration du cadre de vie de tous les habitants et d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques de la collectivité. Ces orientations ont été traduites en 52 actions concrètes, afin que "charte" rime avec "actes". Vous découvrirez dans cette synthèse les engagements de la Communauté d'Agglomération et de ses communes, qui entendent ainsi participer au devoir collectif de préservation de notre planète.

André Labarrère
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

4 Préserver nos paysages et respecter nos milieux naturels

Le patrimoine bâti et naturel est sans conteste un atout majeur pour l'attractivité de notre agglomération. Si cet environnement de qualité est un acquis évident, toutefois il est nécessaire d'agir pour le préserver. Il s'agit, en effet, d'assurer un développement de l'urbanisation respectueux des paysages et des milieux naturels.

> LES PRÉOCCUPATIONS AUTOUR DU PATRIMOINE NATUREL

- banalisation des paysages en zone péri-urbaine
- protection et valorisation des richesses naturelles
- fréquentation des milieux naturels

> LES BUTS POURSUIVIS A TERME

- pérenniser la beauté de nos paysages et la biodiversité
- permettre la découverte des espaces naturels

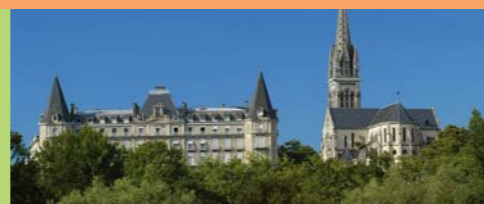
> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Gérer de façon concertée les espaces naturels, agricoles et forestiers

- action 1.** développer des partenariats entre la CAPP et les organismes professionnels agricoles
- action 2.** accompagner les initiatives en faveur de la gestion de la forêt privée
- action 3.** vulgariser les résultats de l'inventaire des espaces naturels remarquables de la CAPP
- action 4.** promouvoir la mise en place de plans de gestion des espaces naturels remarquables
- action 5.** réaliser un plan local de randonnées

Améliorer la connaissance et mettre en place une politique active en faveur du paysage

- action 6.** définir et mettre en œuvre une politique du paysage



5 Economiser nos ressources en eau potable

Les besoins en eau potable de l'agglomération sont aujourd'hui satisfaits, tant en qualité qu'en quantité, mais notre collectivité se développe et nos besoins augmentent. L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver par tous les moyens. La Communauté d'Agglomération partage cette volonté des acteurs compétents dans le domaine de l'eau potable.

> LES PRÉOCCUPATIONS AUTOUR DE L'EAU POTABLE

- maîtrise de la consommation d'eau potable
- gestion durable de la ressource
- réduction des déchets
- renforcement de l'information

> LES BUTS POURSUIVIS A TERME

- faire en sorte que chaque utilisateur fasse des économies d'eau potable
- assurer la satisfaction des besoins futurs en eau potable
- réduire la consommation d'eau en bouteille

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Développer une approche partenariale de la connaissance des besoins d'alimentation en eau potable

- action 1.** développer l'information et la communication sur l'eau potable
- action 2.** participer à une étude prospective des besoins en eau potable

Sensibiliser les habitants aux économies d'eau et à la consommation d'eau du robinet

- action 3.** réaliser des campagnes de sensibilisation à la qualité de l'eau potable
- action 4.** animer un programme en faveur des économies d'eau



> DÉFI POUR LA TERRE



La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'engage en s'associant à l'opération Défi pour la Terre initiée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et par l'ADEME. Elle vous invite à vous engager avec elle et réduire ainsi notre impact sur l'environnement grâce à des gestes simples et concrets au quotidien.

N'hésitez pas à signer votre engagement personnel sur www.defipourlaterre.org.

> L'AGGLO, UNE SOURCE D'INFORMATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre les actions de la Charte, lesquelles vont induire une autre série d'actions. Des "indicateurs" seront progressivement bâtis afin d'évaluer l'action de la Communauté d'Agglomération dans les différents domaines d'intervention. Cette information sera mise à disposition des habitants et des partenaires, sur le site de l'agglomération www.agglo-pau.fr et via le magazine communautaire "L'aggloensemble".

Vous trouverez également sur le site internet la Charte dans sa version intégrale et des liens utiles pour toujours en savoir plus sur l'environnement.

Une Charte de l'Environnement et du Développement Durable pour construire notre futur cadre de vie

6 Permettre une meilleure prise en compte de l'environnement dans nos actes

Après 18 mois de réflexion, d'études et de débats avec de nombreux partenaires, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a adopté sa Charte de l'Environnement et du Développement Durable. Nous disposons dorénavant d'un programme d'actions environnementales pour les années à venir. Son inscription au deuxième contrat d'agglomération lui donnera un véritable poids.

Si l'on analyse l'état de l'environnement sur l'agglomération, il est globalement très satisfaisant. Vous étiez d'ailleurs 68 % à exprimer cet avis dans le questionnaire diffusé en novembre 2004. Ce résultat s'explique par les dispositions naturelles de notre territoire et par l'engagement des responsables en la matière depuis de nombreuses années. Cependant, quelques faiblesses sont à corriger. La Charte permet de fixer un cadre de référence et d'évaluation de notre politique environnementale. Elle assurera également une meilleure cohérence entre les actions mises en œuvre. Ainsi, la Charte permet de préparer dès aujourd'hui le cadre de vie de demain.

La Charte fixe 6 ambitions en faveur d'une amélioration du cadre de vie de tous les habitants et d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques de la collectivité. Ces orientations ont été traduites en 52 actions concrètes, afin que "charte" rime avec "actes". Vous découvrirez dans cette synthèse les engagements de la Communauté d'Agglomération et de ses communes, qui entendent ainsi participer au devoir collectif de préservation de notre planète.

André Labarrère
Président de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées

La Charte est un outil qui vise une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques locales. La Communauté d'Agglomération et les partenaires avec lesquels elle a élaboré la Charte se doivent de montrer l'exemple et d'en appliquer les principes. Cependant, il est évident que l'amélioration de notre cadre de vie ne peut s'envisager sans une mobilisation de tous les habitants, d'où l'intérêt de poursuivre et de développer des opérations de sensibilisation à l'environnement.

... concernant l'éducation à l'environnement

> LES PRÉOCCUPATIONS

- organisation des nombreuses données
- coordination de l'offre en terme de prestation
- développement de la sensibilisation

> LE BUT POURSUIVI A TERME

- offrir aux habitants une information à l'environnement claire et facilement accessible

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Mettre en place une politique partenariale d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

- action 1. diffuser l'offre en matière de sensibilisation à l'environnement vers le grand public
- action 2. soutenir les associations dans la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement
- action 3. recruter un coordinateur de l'éducation à l'environnement

... concernant l'exemplarité de la collectivité

> LES PRÉOCCUPATIONS

- application des principes de la Charte au fonctionnement de l'institution
- partage des engagements collectifs avec les agents et les élus



> LE BUT POURSUIVI A TERME

- inscrire les principes du développement durable dans le fonctionnement de la collectivité

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Devenir une collectivité exemplaire dans le domaine de l'éco-responsabilité

- action 4. créer un observatoire de l'environnement
- action 5. mettre en place une politique d'achats durables
- action 6. acquérir des véhicules propres et moins bruyants
- action 7. sensibiliser et former les agents et les élus aux pratiques et aux engagements possibles en faveur du développement durable
- action 8. réaliser un plan de déplacement collectivité pour le personnel CAPP

... concernant la gestion des risques

Egalement au titre des actions transversales, une meilleure prise en compte des problématiques relatives aux risques naturels et industriels est nécessaire au développement de l'agglomération. Les partenaires concernés et la Communauté d'Agglomération souhaitent au travers de la Charte, développer une plus grande "culture" du risque.

> LES PRÉOCCUPATIONS

- une prise en compte réelle, mais une organisation à développer à l'échelle intercommunale

> LE BUT POURSUIVI A TERME

- structurer les moyens pour gérer d'éventuelles crises

> LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

Intégrer les problématiques risques naturels et industriels dans la logique de développement de l'agglomération

- action 9. développer des réflexions communes sur la prise en compte des risques naturels et technologiques
- action 10. mutualiser les moyens d'intervention
- action 11. réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le financement des actions

Les 52 actions ont été adoptées par le conseil communautaire. Leur financement s'inscrit dans le cadre du deuxième contrat d'agglomération. Une répartition pluriannuelle des opérations a été déterminée de manière à assurer leur financement sans nuire à la fiscalité locale. Les budgets de certaines opérations restent encore à définir.

De même, de nombreuses opérations pourront être subventionnées par l'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Partenariat et concertation sont également nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions. Au-delà de l'environnement, la Charte participera au développement local.

> DÉFI POUR LA TERRE



La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'engage en s'associant à l'opération Défi pour la Terre initiée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et par l'ADEME. Elle vous invite à vous engager avec elle et réduire ainsi notre impact sur l'environnement grâce à des gestes simples et concrets au quotidien. N'hésitez pas à signer votre engagement personnel sur www.defipourlaterre.org.

> L'AGGLO, UNE SOURCE D'INFORMATION

La Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre les actions de la Charte, lesquelles vont induire une autre série d'actions. Des "indicateurs" seront progressivement bâtis afin d'évaluer l'action de la Communauté d'Agglomération dans les différents domaines d'intervention. Cette information sera mise à disposition des habitants et des partenaires, sur le site de l'agglomération www.agglo-pau.fr et via le magazine communautaire "L'agglomensemble". Vous trouverez également sur le site internet la Charte dans sa version intégrale et des liens utiles pour toujours en savoir plus sur l'environnement.